



**Installation de capteurs solaires sur des bâtiments visés par la partie 3
Liste de contrôle de présentation de documents**

A. Renseignements sur le projet

Adresse municipale :

B. À l'usage de la Ville d'Ottawa

N° de la demande :

Date de réception :

Les demandes de permis de construire pour l'installation de systèmes de capteurs solaires sur le toit des bâtiments visés par la partie 3 doivent être accompagnées de la présente liste de contrôle pour la présentation, des plans et d'autres documents applicables, qui décrivent clairement le projet de construction. Cette liste de contrôle présente les confirmations et les renseignements requis devant accompagner la demande de permis de construire ainsi que les documents. Le fait de remplir la présente liste de contrôle ne garantit pas automatiquement l'approbation des documents présentés.

C. Renseignements sur la charge de calcul pour un ensemble de capteurs solaires

La section C doit être remplie par l'ingénieur en structures responsable de la conception du système de capteurs solaires (disposition, supports, fixations, etc.). Les données sur les charges et la conformité de la conception présentées ci-dessous doivent être indiquées sur les plans et les documents présentés avec la demande de permis de construire.

Éléments	Éléments
<p><i>Charge permanente :</i> Charges associées au poids des panneaux solaires, des supports, du ballast, du câblage et de toute autre composante annexe.</p>	
<p><i>Surcharge de neige :</i> Paramètres relatifs à la surcharge de neige I_s, S_s, S_r, surcharge(s) prévue(s) ainsi que schémas et étendue de l'accumulation de neige, s'il y a lieu.</p>	
<p><i>Surcharge due au vent :</i> Paramètres de surcharge due au vent I_w, $q_{1/50}$, c_g, c_p/c_f et surcharge(s) due(s) au vent de la conception, p, utilisés pour la conception des diverses composantes de l'ensemble de capteurs solaires et de ses raccords. Lorsque la surcharge due au vent a été établie à la suite d'études expérimentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Lorsque la surcharge due au vent a été établie à la suite d'études expérimentales : titre, numéros de référence, auteurs et date de publication des rapports d'étude expérimentale, et ii) énoncé indiquant que la surcharge due au vent de la conception a été examinée par l'ingénieur en structures à partir des données fournies dans les études citées en référence. 	
<p><i>Conformité relative aux séismes :</i> Note indiquant que les charges dues aux séismes ont été examinées et que le projet d'installation de capteurs solaires est conforme aux objectifs de l'article 4.1.8.18 du Code du bâtiment de l'Ontario de 2012.</p>	

D. Renseignements généraux à présenter

La section D doit être remplie par l'ingénieur en structures responsable de la conception du système de capteurs solaires (disposition, supports, fixations, etc.). Les données présentées ci-dessous doivent être indiquées sur les plans et les documents présentés avec la demande de permis de construire.

Éléments	Initiales de l'ingénieur
Plan du toit montrant la disposition de l'ensemble de capteurs solaires.	
Coupe transversale type indiquant, entre autres, les dimensions des panneaux, l'espacement entre les rangées, la hauteur globale et l'inclinaison du système ainsi que toute autre donnée pertinente.	
Type et emplacement du ballast et des points d'ancrage, y compris les dispositifs d'ancrage à la structure existante.	
Note indiquant que les panneaux solaires et leurs raccords (indiquer le fabricant et le numéro du modèle) sont adéquats sur le plan structural pour résister aux charges établies.	
Note indiquant que les supports (indiquer le fabricant et le numéro du modèle) sont adéquats sur le plan structural pour résister aux charges établies.	

Nom de l'ingénieur : (en lettres moulées)

Nom de la société d'expert-conseils : (en lettres moulées)

Date : (en lettres moulées)

E. Vérification de la structure existante

La section E doit être remplie par l'ingénieur en structures responsable de la vérification de la structure existante Les données présentées ci-dessous doivent être indiquées sur les plans et les documents présentés avec la demande de permis de construire.

Éléments	Initiales de l'ingénieur
L'ingénieur en structures responsable de la vérification de la structure existante confirme que les critères relatifs aux charges de la conception, tel qu'il est précisé à la section C, sont appropriés aux conditions climatiques locales.	
Une évaluation des composantes du bâtiment touchées par le projet d'installation de capteurs solaires a été effectuée.	
Tous les détails de la construction devant être vérifiés sur le terrain ont été clairement définis sur les plans.	
Des travaux d'amélioration de la charpente du bâtiment ont été prévus dans les plans, s'il y a lieu.	
Note indiquant que l'effet de l'installation des panneaux solaires sur la répartition de la neige a été évalué.	
Tous les éléments de structure et les raccordements touchés par le projet d'installation du système solaire ont été examinés en tenant compte de toutes les charges applicables (y compris les charges latérales) et sont conformes (avec les travaux d'amélioration, s'il y a lieu) aux objectifs du Code du bâtiment de l'Ontario de 2006.	
La fonction du bâtiment relative à son utilisation prévue (fonctionnalité) ne sera pas touchée de façon négative par le projet d'installation, y compris les gouttières.	

Nom de l'ingénieur : (en lettres moulées)

Nom de la société d'expert-conseils : (en lettres moulées)

Date : (en lettres moulées)

F. Engagement à l'égard des examens généraux

La section F doit être remplie par l'ingénieur en structures responsable de l'examen général de l'installation du système de capteurs solaires.

Éléments	Initiales de l'ingénieur
Engagement des ingénieurs à l'égard des examens généraux, y compris le rapport d'inspection finale.	

Nom de l'ingénieur : (en lettres moulées)

Nom de la société d'expert-conseils : (en lettres moulées)

Date : (en lettres moulées)
